

## DÉLIBÉRATION

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 septembre 2016 portant vérification de la conformité du barème proposé par la régie de Gazelec de Péronne au 1<sup>er</sup> octobre 2016 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2016

Participaient à la séance : Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Yann PADOVA, Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application de l'article R. 445-5 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la régie de Gazelec de Péronne, le 15 septembre 2016, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. BAREME PROPOSE PAR LA REGIE DE GAZELEC DE PERONNE

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 4 juillet 2016, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de la régie de Gazelec de Péronne depuis cette date, estimée par le fournisseur à - 0,551 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. OBSERVATIONS DE LA CRE

L'arrêté du 29 juin 2016 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel de la régie de Gazelec de Péronne a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de la régie de Gazelec de Péronne.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 4 juillet 2016 et le 1<sup>er</sup> octobre 2016 correspond à une baisse de 0,551 c€/kWh.

### 3. AVIS DE LA CRE

La CRE constate que le barème proposé par la régie de Gazelec de Péronne est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2016.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 septembre 2016.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Un commissaire,

Christine CHAUVET

**ANNEXE****Tarifs réglementés de vente du gaz naturel de la régie de Gazelec de Péronne  
applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2016 (hors TVA et hors CTA)**

| <b>TARIFS</b>          | <b>PRIX</b> |
|------------------------|-------------|
| <b>Tarif B0</b>        |             |
| Abonnement (en €/an)   | 60          |
| Prix du kWh (en €/MWh) | 67,49       |
| <b>Tarif B1</b>        |             |
| Abonnement (en €/an)   | 200         |
| Prix du kWh (en €/MWh) | 35,69       |
| <b>Tarif B2I</b>       |             |
| Abonnement (en €/an)   | 230         |
| Prix du kWh (en €/MWh) | 33,99       |